



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 6540

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le montant extrêmement faible des pensions de retraite agricole. Si des avancées importantes ont eu lieu au cours des dernières années (revalorisation, mensualisation), il n'en demeure pas moins qu'elles restent encore insuffisantes, alors que de très nombreux retraités de l'agriculture ont commencé à travailler très jeunes, souvent dès l'âge de quatorze ans. Il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour revaloriser les retraites agricoles afin de les harmoniser avec celles du régime général.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics sont pleinement conscients de la situation des retraites agricoles et s'attachent à les revaloriser. Des avancées sensibles ont déjà permis d'améliorer la situation des agriculteurs retraités. C'est ainsi que les pensions de 300 000 anciens agriculteurs à carrière incomplète ont été revalorisées en janvier 2007, pour un coût de 162 millions d'euros, et le seront encore au 1er janvier 2008. Ces améliorations représentent un effort budgétaire de 205 millions d'euros par an à partir de 2008. Toute revalorisation des retraites implique un effort budgétaire important et doit être financée dans le respect des grands équilibres économiques de notre pays. Dans ce contexte, le ministre de l'agriculture veillera à ce que la situation des anciens agriculteurs les plus modestes soit examinée avec attention dans le cadre de la préparation du rendez-vous sur les retraites de 2008.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6540

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6036

Réponse publiée le : 27 novembre 2007, page 7469